



Confédération paysanne
Bourgogne-Franche-Comté

POUR LA PROTECTION DE NOS TROUPEAUX SOYONS FERMES !

La défense de l'élevage paysan a toujours été une priorité pour la Conf, quels que soient les prédateurs auxquels ont dû faire face le plein air et le pastoralisme !

Depuis le retour des loups, les responsables des autres syndicats ne cessent d'être dans le déni, prônant simplement le « zéro attaque » et considérant que « anticiper la protection des troupeaux, c'est accepter le loup ».

Pendant ce temps, la Conf agit ! En 2015, la Conf a obtenu la mise en place de la brigade « loup » de l'OFB. En 2019, c'est encore la Conf qui a obtenu l'anticipation de la protection des troupeaux aux départements limitrophes des secteurs de prédation.

Parce que ce n'est pas aux paysans et paysannes de porter les conséquences des choix de société concernant les grands prédateurs, la Conf reste déterminée et porte des revendications pragmatiques à l'attention des pouvoirs publics et des chambres d'agriculture.

ANTICIPER

■ L'Etat doit :

- **anticiper la protection des troupeaux**, quelle que soit l'espèce domestique concernée, sur les fronts de colonisation des loups.
- **se doter de moyens d'urgence et être réactif** pour apporter une aide rapide et concrète en cas de première attaque.
- **donner des moyens suffisants pour les tirs ciblés**, à la Louveterie et aux « brigades loup » de l'OFB.

■ **Les Chambres d'agriculture** notamment, doivent se doter des compétences nécessaires pour **intégrer le risque de prédation** dans leurs activités de conseil, d'accompagnement à l'installation, et de formation.

ACCOMPAGNER et PROTÉGER

■ **Le soutien aux éleveurs et éleveuses doit être une priorité !** La MSA mais aussi tous les interlocuteurs publics (agents OFB, DDT, maires...) doivent prendre en compte les souffrances psychologiques engendrées.

■ **L'accès aux outils pour anticiper et se protéger doit être garanti** : études de vulnérabilité, formations, matériels, surveillance humaine, sécurisation juridique du chien de protection, médiation en cas de conflits, ...

■ **La protégeabilité doit être étendue** au-delà des ovins et caprins, et **l'Etat doit prendre en charge l'intégralité des dépenses** liées à la protection des troupeaux.

■ **L'Etat doit indemniser l'intégralité des pertes directes et indirectes dues aux attaques**, sans dégressivité des barèmes d'indemnisation.

INFORMER

■ L'Etat et l'ensemble des parties prenantes, doivent :

- **être transparents** sur l'estimation des effectifs, la localisation des loups, les conclusions des constats de dommage.
- **mettre en place des dispositifs d'alerte réactifs** en cas d'attaques, pour des informations rapides et vérifiées.
- **déployer et communiquer sur l'offre de formation** concernant l'espèce (biologie, comportement, ...) et la mise en œuvre de moyens concrets pour se protéger (matériels, chiens de protection...).
- **faire connaître les aides publiques disponibles** et le moyen d'y accéder.

DÉFENDRE IMMEDIATEMENT LES TROUPEAUX ATTAQUÉS PAR DES TIRS CIBLÉS ET EFFICACES

■ L'accès aux tirs de défense et de prélèvement doit être répartie équitablement sur le territoire.

Dans le cadre actuel d'un quota national de prélèvements autorisés, les tirs doivent être ciblés pour répondre aux situations d'attaques sur les troupeaux.

■ **Les moyens de la Louveterie et des brigades « loup » de l'OFB doivent être garantis dans le temps** afin d'avoir une réactivité partout où cela est nécessaire.

■ **Bien connaître les loups et leur comportement serait nécessaire pour juger de l'efficacité réelle des tirs vis-à-vis de la pression de prédation** : des programmes de recherche doivent être menés et leurs résultats largement partagés.

!! S'agissant des moyens de protection, des tirs de défense et de prélèvement, des indemnisations des dommages, LA CONF EXIGE DES BUDGETS À LA HAUTEUR ET UN TRAITEMENT ÉQUITABLE DE TOUS LES ÉLEVEURS ET ÉLEVEUSES PLEIN AIR, pour tous les animaux d'élevage sans distinction, dans l'ensemble du pays !!